



Informations municipales - Avril 2024

Passage de la balayeuse



Le passage de la balayeuse aura lieu dans les rues du village le

Lundi 22 Avril 2024

Afin de faciliter et d'optimiser son passage, veuillez à ne pas stationner vos véhicules le long des trottoirs. Merci de votre compréhension.

Gagnante de la Chasse aux Œufs

À l'occasion des fêtes de Pâques, la commune a organisé une grande chasse aux œufs dans les rues du village. Quarante-deux familles ont participé et ont trouvé le nom des 8 couples de lapin !

Après un tirage au sort en Mairie, la grande gagnante est la famille **COTTINEAU**. Elle a reçu une très belle récompense en chocolat offerte par notre partenaire "Biscuiterie, pâtisserie, chocolaterie GERTHOFFER"!



Inscriptions pour la journée citoyenne du 25 mai 2024



La journée Citoyenne, organisée par la commune est l'occasion pour vous, petit ou grand, de participer à l'embellissement de votre cadre de vie au travers de petits chantiers accessibles à tous. Le tout dans la bonne humeur et la convivialité !

Et comme après l'effort, viens toujours le réconfort, l'ensemble des participants partagent un repas au sein du centre technique municipal. Ensemble, mobilisons-nous pour embellir notre village ! Vous avez des idées pour embellir un espace proche de chez vous, n'hésitez pas à transmettre vos idées en mairie. **Inscriptions en mairie jusqu'au 21 mai**

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter, elle relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Cette inscription se fait en ligne sur www.service-public.fr ou au guichet de la mairie avant **le 3 mai 2024**.



Respectons les règles de stationnement !

Stationnement gênant

De plus en plus de stationnements gênants nous sont signalés sur la commune, nous vous rappelons qu'il est **interdit de stationner sur les trottoirs ou sur la voie publique, notamment aux abords de l'école.**

« Un stationnement gênant c'est la mise en danger des piétons »

Stationnement abusif

Les véhicules **ne doivent pas stationner plus de 7 jours consécutifs** en un même point de la voie publique.

Stationnement public privatisé

Si la pratique reste marginale, quelques personnes privatisent tout de même devant leur domicile les places de parkings publics dans les rues de notre commune.

Ces places de **stationnement sont publiques, donc mises à disposition de tous !** Il n'est pas possible de les privatiser ou de les réserver !

Devant les nombreux abus concernant le stationnement de véhicules, et malgré les différentes mises en gardes, force est de constater que la prévention ne suffit pas pour certains.

En cas de non-respect de ces dispositions, les véhicules en infraction seront verbalisés lors des patrouilles effectuées par la Gendarmerie.



J'ai un chien Je m'en occupe ! Je ramasse !

La Mairie reçoit très régulièrement des plaintes d'administrés, concernant les déjections animales sur l'espace public (rue, espaces verts).

Il est bon de rappeler ce que la loi dit : "**tout propriétaire de chien est tenu** de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, **au ramassage des déjections** canines sur toute ou partie du domaine public communal".



Mise en eau des piscines

La ressource en eau de notre commune est très limitée, nous devons l'économiser et la préserver le mieux possible. Pour faire face à des **situations de pénuries**, le service de l'eau de la commune souhaite anticiper et **planifier le remplissage des piscines privées**, enterrées et hors sol.



Il est demandé à chaque personne concernée de bien vouloir prendre contact avec la mairie pour définir la date d'autorisation du remplissage de leur piscine.

Permanences	Lundi de 15h à 17h	-	Mercredi de 17h à 19h	-	Vendredi de 14h à 16h
Mairie	Mardi de 8h à 10h	-	Jeudi de 10h à 12h	-	Samedi sur rendez vous